

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 184^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 8 janvier 2019, à 11 h 30, sous la présidence de M. Benoît Valiquette, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Sonia de Benedictis Mélicca Lapiere Diane Raymond Patricia Rivest
Messieurs	Xavier Allard Marc-André Ayotte Hugo Beauséjour Marcel Côté Dominic Leblanc Yves Mc Nicoll Stéphane Mercier Mathieu St-Jean

Absences motivées :

Madame	Nancy Lapointe
Messieurs	Alexandre Galarneau Michel Goudreau Djemissot S. Johns Soifaite Simon Paquin

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

184.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Dominic Leblanc,

CARL-190108-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

184.1 Adoption de l'ordre du jour

184.2 Adjudication du contrat pour l'aménagement de locaux pour le programme techniques d'intégration multimédia au Collège constituant de L'Assomption

184.3 Autorisation pour la nomination d'observateurs dans le cadre du processus de recrutement d'un nouveau ou d'une nouvelle DCC à l'Assomption

184.4 Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

184.2 Adjudication du contrat pour l'aménagement de locaux pour le programme techniques d'intégration multimédia au collège constituant de L'Assomption :

Le Collège constituant de L'Assomption a travaillé sur un projet d'aménagement de deux salles de classe, deux laboratoires informatiques et une salle de captation afin d'offrir le programme de techniques d'intégration multimédia dès l'automne 2019.

Un appel d'offres public pour l'aménagement de locaux pour le programme techniques d'intégration multimédia (T.I.M.) au Collège constituant de L'Assomption a été publié le 20 novembre 2018.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 10 décembre 2018. Dix (10) soumissions ont été déposées dans les délais impartis.

La direction des ressources matérielles, suite à l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformité des soumissions, recommande l'adjudication de ce contrat à la firme « Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc. ».

Attendu le processus d'appel d'offres tenu pour l'aménagement de locaux pour le programmes techniques d'intégration multimédia (T.I.M.) au Collège constituant de L'Assomption;

Attendu les dix (10) soumissions déposées dans les délais prescrits et l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformités;

Attendu la recommandation de l'architecte;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

CARL-190108-02

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'aménagement de locaux pour le programme techniques d'intégration multimédia (T.I.M.) au Collège constituant de L'Assomption à la firme « Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc. », pour un montant de 340 000 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 10 décembre 2018. »

Adoptée à l'unanimité.

184.3 Autorisation pour la nomination d'observateurs dans le cadre du processus de recrutement d'un nouveau ou d'une nouvelle DCC à L'Assomption :

Le directeur général présente le dossier aux membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a nommé à sa dernière assemblée les membres du comité de sélection de la nouvelle direction du Collège constituant de L'Assomption. Rappelons que ce comité est composé de M. Benoît Valiquette, président du conseil d'administration, Mme Patricia Rivest, présidente du conseil d'établissement du Collège constituant de L'Assomption, M. Marcel Côté, directeur général, Mme Hélène Bailleu, directrice du Collège constituant de Joliette, M. Yves Mc Nicoll, directeur du Collège constituant de Terrebonne et M. Dominic Leblanc, représentant le Collège constituant de L'Assomption au conseil d'administration.

Les syndicats du personnel enseignant, du personnel de soutien et du personnel professionnel du collège ont manifesté le souhait que d'autres représentants du collège de L'Assomption puissent se joindre au comité de sélection. Après consultation des membres du CRPC, ceux-ci recommandent que deux personnes en provenance de L'Assomption puissent exceptionnellement agir à titre d'observateurs au cours du processus de recrutement du directeur ou de la directrice du collège constituant de L'Assomption.

Ces observateurs auront pour mandat de participer aux entrevues sans droit de parole. D'exprimer leurs points de vue sur les candidats ou candidates reçus et devront se retirer avant la délibération finale du comité de sélection. Finalement, ils devront s'engager à la plus grande confidentialité sur le

processus et sur les discussions tenues (y compris les avis qu'ils auront partagés).

Cette recommandation du CRPC doit faire l'objet d'une approbation par les membres du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration informe les membres qu'une telle procédure ne s'est jamais faite auparavant. Comme il y a déjà deux représentants du Collège constituant de L'Assomption, l'ajout de deux personnes à titre d'observateurs doit être balisé.

Un membre demande à ce que lors de la nomination, les membres de la commission des études de L'Assomption s'assure que le syndicat du personnel de soutien soit représenté.

Il est mentionné qu'en raison du contexte cette procédure est exceptionnelle.

Attendu la résolution CARL-181127-09 confirmant la composition du comité de sélection pour le recrutement d'une nouvelle direction de collège constituant à L'Assomption;

Attendu la demande formulée pour que des représentants du Collège constituant de L'Assomption assistent, à titre d'observateurs, à certaines étapes du processus de sélection;

Attendu que les observateurs devront se retirer avant la délibération finale du comité;

Attendu que les observateurs s'engagent à conserver la confidentialité du processus et à respecter le choix du comité;

Attendu la recommandation du CRPC afin de nommer deux personnes à titre d'observateurs au cours du processus de recrutement d'une nouvelle direction pour le Collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Marc-André Ayotte, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

CARL-190108-03

« Il est résolu que le conseil d'administration autorise la nomination de deux représentants qui agiront à titre d'observateurs au cours du processus de recrutement d'une nouvelle direction pour le Collège constituant de L'Assomption, et ce, à titre exceptionnel. C'est la commission des études qui procédera à ces deux nominations. »

Adoptée à l'unanimité.

184.4 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 11 h 51.

.....
Président d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée